

DÉVELOPPEMENT DURABLE - UNE CONVENTION SIGNÉE LUNDI À LA MAIRIE

Nouvelle étape pour le projet de Centrales villageoises photovoltaïques



Les Centrales villageoises Portes du Vercors, Enedis (ex-ERDF), le Sedi (Syndicat des énergies du département de l'Isère) et le Syndicat mixte du Pays du Sud-Grésivaudan ont signé cette convention.

Les Centrales villageoises Portes du Vercors, Enedis (ex-ERDF), le Sedi (Syndicat des énergies du département de l'Isère) et le Syndicat mixte du Pays du Sud-Grésivaudan ont signé une convention, lundi, à la mairie de Saint-Marcellin.

Les partenaires s'engagent à œuvrer ensemble pour le projet de centrales photovoltaïques villageoises Portes du Vercors dont l'objectif est de développer les énergies renouvelables sur le territoire. Et ce, avec l'installation, dans un premier temps, de panneaux photovoltaïques sur des toitures. La production d'électricité sera revendue pour investir dans d'autres projets autour des énergies renouvelables. Une société locale citoyenne a été créée dans ce sens.

Faciliter les pré-études pour le raccordement des toitures

Avec cette convention, Enedis, chargée de la distribution d'électricité, pourra faciliter les pré-études pour le raccordement des toitures au réseau public de distribution d'électricité.

Des techniciens iront donc inspecter les toitures retenues pour évaluer la faisabilité de mise en réseau.

Publié le 21/12/2016 à 06:00 | Vu 5 fois